



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23/07/2024

Dossier complet le : 02/10/2024

N° d'enregistrement : 2024-8068

1 Intitulé du projet

Extension du parc d'activité "La Sablonnière"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

C.C. des Vallées du Haut-Anjou

Raison sociale

Communauté de Communes

N° SIRET

20007186800158

Type de société (SA, SCI...)

Communauté de Communes

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GLEMOT

Prénom(s)

Etienne

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. a) soumis à examen au cas par cas 39.a) et b) soumis à examen cas par cas	Création d'une voie de desserte d'une longueur de 555m / réalisation d'un rond point à l'intersection de la RD101 et de la présente opération d'aménagement Surface de plancher maximale : 40 000 m ² Emprise au sol maximale de 22 986 m ² Emprise du projet : 40 679 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du parc d'activité "La Sablonnière".
25 Lots au maximum pourront être créés.
La surface de plancher maximale envisagée sera de 40 000 m²
Emprise au sol maximale de 22 986 m² (70% de la superficie dédiée à recevoir les lots)

4.2 Objectifs du projet

Extension de la ZA "La Sablonnière" - Développement économique du secteur

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Détachement d'un maximum de 25 lots desservis par un voie nouvelle et alimentés en électricité, eau potable, télécom et assainissement.

Réalisation d'un rond point, au niveau de l'intersection du projet et de la RD 101, permettant la sécurisation des flux
Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle sur la base d'une pluie décennale avec trop plein régulé dans les ouvrages de gestion des eaux pluviales situés dans les espaces communs de l'opération.

Dans les espaces communs, réalisation de noues + tranchées drainantes et d'un bassin à ciel ouvert.

Le trop-plein des ouvrages de gestion des eaux pluviales sera canalisé, à débit régulé, en direction du fossé situé à l'Est de l'opération.

La voie de desserte sera réalisé sur un linéaire de 555m.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les espaces communs seront intégrés dans le patrimoine de la C. C. des Vallées du Haut-Anjou

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager - Dossier de loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise de l'opération	40 679 m ²
Surface de plancher maximale	40 000 m ²
Emprise au sol maximale	22 986 m ²
Linéaire de voirie	555m
Réalisation d'un rond point	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant l'Inventaire National du Patrimoine Naturel - Cartographie des espaces naturels et protégés - Le projet d'aménagement ne se situe pas dans l'emprise d'une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'est pas situé en zone montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise à aménager n'est pas une zone couverte par un arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Montreuil-Sur-Maine n'est pas inscrite sur la liste des communes littorales
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant l'Inventaire National du Patrimoine Naturel - Cartographie des espaces naturels et protégés - Le projet d'aménagement ne se situe pas dans l'emprise d'une de ces catégories

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire n'est pas concerné par un plan de prévention du bruit arrêté ou en cours d'élaboration
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant l'Inventaire National du Patrimoine Naturel - Cartographie des espaces naturels et protégés - et l'atlas du patrimoine, le projet d'aménagement ne se situe pas dans l'emprise d'une de ces catégories
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant l'Inventaire National du Patrimoine Naturel - Cartographie des espaces naturels et protégés - le projet d'aménagement ne se situe pas dans l'emprise d'une zone humide. Par ailleurs, les études de sol n'ont pas révélé la présence d'une zone humide dans l'emprise du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montreuil sur Maine est concernée par le PPRI Vals Oudon - Mayenne. Cependant, le projet se trouve hors périmètre PPRI
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant la base de données Géorisques.gouv.fr, l'unité foncière à aménager ne fait pas partie d'un site pollué. Cependant, un ancien site industriel ou activité de services se trouve à moins de 500 m (SSP4006602)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant le site de la DREAL Pays de la Loire, la commune de Montreuil sur Maine ne fait pas partie d'une zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant l'arrêté préfectoral (Arrêté D3-2005 n°448, annexé au PLU), l'emprise du projet se situe dans le périmètre éloigné du captage d'eau potable du chauvon.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant le site Atlas du patrimoine (Ministère de la Culture), le projet se trouve en dehors d'un site inscrit

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant l'Inventaire National du Patrimoine Naturel - Cartographie des espaces naturels et protégés - le projet d'aménagement ne se situe pas dans l'emprise d'un site Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant le site Atlas du patrimoine (Ministère de la Culture), le projet se trouve en dehors d'un site classé

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement prévoit la mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle sur la base d'une pluie décennale. Pour les espaces communs, des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues, bassin aérien) seront également mis en œuvre et dimensionnés sur la base d'une pluie décennale. L'objectif est d'infiltrer / tamponner ces eaux de sorte à maintenir le cycle de l'eau et à réduire la vitesse d'arrivée dans le réseau public.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais issus des travaux de terrassement seront évacués en décharge agréée.
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie de la terre végétale décapée sera réutilisée pour modeler les espaces verts et préparer les emprises à planter le long des limites Sud, Est et Nord. Aucun besoin d'apport.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des réseaux souples (électricité, télécom et eau potable) sera connecté à ceux de la ZA la Sablonnière déjà existante. Par ailleurs, en matière d'assainissement, la station d'épuration du Lion-d'Angers, qui récupère le bassin versant du projet, est calibrée pour 6200 EH (équivalent habitants). Actuellement, elle récupère 5008 (EH) ; Le projet correspond, suivant le dossier loi sur l'eau, à 62.5 EH. La station d'épuration est alors suffisamment dimensionnée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles à aménager sont actuellement des parcelles agricoles. Au Sud de ces dernière se trouve, sur un linéaire de 240 mètres, 12 arbres. Aucun corridor écologique n'est recensé. Par ailleurs, le long de la limite Sud, afin de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité, l'ensemble des arbres seront conservés et densifiés par la plantation d'une douzaine d'arbre. Le projet est favorable à la biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 350 mètres d'une site inscrit au titre de la Directive Habitats - Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette. (FR5200630) La densification de l'alignement d'arbres le long de la limite Sud et la plantation, le long des limites Nord et Est, d'un alignement à deux strates (strate basse : haie bocagère - strate haute : arbres de haut jet) contribuera au maintien et au développement de la biodiversité environnante. L'impact sera alors positif tant sur la point de la biodiversité que sur les paysages.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe sur des parcelles aujourd'hui cultivées mais classées en zone constructible au niveau du PLU. Le PLU en vigueur ayant été approuvé par les services de l'état lors de son élaboration et son approbation en 2020.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le site géorisques.gouv.fr, apparaît la présence, sur la commune du Lion d'Angers, d'une canalisation d'hydrocarbures. Le projet d'aménagement se situe à environ 2kms de ce réseau.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe hors périmètre du PPRI (source Géorisques.gouv) Séisme : Aléa faible (source Géorisques.gouv) Retrait-gonflement des argiles : Aléa modéré (source Géorisques.gouv) Potentiel Radon : Aléa faible (source Géorisques.gouv)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement n'engendreront pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque sanitaire connu au vu des points précédents

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de Parc d'Activités va de fait augmenter le trafic routier sur la RD101. Cependant, ne connaissant pas le nombre d'entreprises qui seront implantées (25 au maximum) et le type d'activités, il n'est pas possible d'estimer le flux de véhicules de manière précise. Dans l'hypothèse de 10 véhicules par entreprises, le flux serait de 250 véhicules.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de VRD et bâtiments, le flux nouveau de véhicules engendreront forcément l'augmentation des nuisances sonores. Le projet se situe à 400m00 au Sud du Bourg de Montreuil sur Maine
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances déjà existantes de la ZA la Sablonnière
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les odeurs issues du flux de véhicules supplémentaire.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre les odeurs engendrées par les véhicules circulant sur la RD101, le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de VRD et de bâtiments engendreront temporairement des vibrations. Le flux de véhicules engendré par le Parc d'Activités engendrera des vibrations ponctuelles liées aux camions de livraison.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre les vibrations liées aux transporteurs routiers, le site n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu d'implanter un vingtaine de luminaires dans l'opération. Les futures entreprises seront également sources d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre la ZA La Sablonnière à proximité immédiate, il n'y a pas d'autre source lumineuse à proximité du site.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales : rejet à débit limité dans le fossé situé à l'Est de l'opération. Eaux usées canalisées en direction de la station d'épuration du Lion
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales : milieu naturel (fossé) Eaux usées : Station d'épuration du Lion-d'Angers

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera nécessairement des eaux usées qui seront canalisées en direction du réseau d'eaux usées existant pour être traitées par la station d'épuration du Lion-d'Angers.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	déchets ménagers et recyclables.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le plan architectural, les constructions devront respectées les règles du PLU (approuvé par les services de l'Etat) en vigueur. Sur le plan culturel, le projet est hors secteur historique. Le projet est hors zone de présomption archéologique. Paysage : Plantation en limite Nord et Est (alignement à deux strates : Haie mixte dense + arbres de haut jet - Linéaire : 365m) Au Sud, densification de l'alignement d'arbres (linéaire : 240m)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Développement économique du secteur. Les parcelles à aménager étant cultivées : réduction de l'emprise agricole. Sécurisation de la connexion avec la RD101 par la réalisation d'un rond-point

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Extensions de la ZA La Sablonnière

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si Oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non opposition à la déclaration au titre de la police de l'eau (AIOT 0100052744 / DIOTA-240724-103526-785-011 / DDT 49 - SEEB - Unité Protection et Police de l'eau.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Réduction de l'impact du projet sur l'environnement, les paysages et la biodiversité :
Le projet d'aménagement a été conçu de sorte à favoriser son intégration paysagère. En effet, le long de la limite Sud, l'alignement d'arbres existants est peu dense. Le projet prévoit une densification de ce linéaire en doublant le nombre d'arbre sur un linéaire de 240m. Le long des limites Nord et Est, l'intégration paysagère se fera par la plantation d'un alignement à deux strates sur un linéaire de 365m. La première strate, strate basse, sera constituée d'une hale bocagère favorisant le développement de la petite faune - La seconde strate sera constituée d'arbres de haut jet favorisant l'intégration du projet et, par la même occasion, limitant, à terme, l'impact sonore du parc d'activités sur le bourg de Montreuil sur maine dont les premières maisons (hors constructions isolées) se situent à environ 400m. L'emprise à aménager, peu intégrée visuellement, bénéficiera dès lors d'un réel traitement paysager.
Réduction de l'impact du projet sur le ruissellement des eaux pluviales : Gestion à la parcelle d'une pluie décennale par le biais de techniques alternatives / Gestion des eaux pluviales des espaces communs par le biais de noues et bassin dont le trop plein sera évacué, à débit limité, dans le milieu naturel (fossé).
Réduction de l'imperméabilisation des sols : 30% au minimum de l'emprise des lots devra être traité en surface perméable ou semi perméable / 10% de la superficie des lots seront traité en espace vert.
Réduction des risques liés au flux nouveau de véhicules : réalisation d'un rond-point sur la RD101. L'axe de flux, privilégié pour les transporteurs routiers, et la ZA la sablonnière déjà existante pour rejoindre la RN162
En outre, le PLU communal a été approuvé en conseil municipal en Décembre 2020 et par les services de l'Etat. Le projet d'extension du Parc d'Activités La Sablonnière respecte l'ensemble des prescriptions inscrites au PLU.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Area reserved for the user's response to question 7]

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet		
1	L'ensemble des pièces du Permis d'aménager (plans situation, topographique, de composition, coupes, des travaux), notice descriptive, reportage photo, programme des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le dossier loi sur l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Mise en perspective du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom OLELOT

Prénom Etienne

Qualité du signataire Président de la CCVHA

À Le Lion d'Angers

Fait le 27/09/2024


Signature [Signature] du/des demandeur(s)

